

Image not found or type unknown



Dossier civi accepter ou pas?

Par **ehle karen**, le **28/12/2017** à **17:26**

bonjour j'ai subi une agression en janvier 2015, mon agresseur a été condamné a 6 mois de prison ferme et 8500 d'indemnité,
j ai eu 3 semaines itt, 27 point de suture , trauma cranien,
malheureusement mon agresseur ne peut pas payer (au rsa) mon avocat a saisi le civi, le délibérer est prévu le 05/01/2018 pensez vous que j obtiendrez quelque chose sachant que je ne travail pas suite a des gros problèmes de santé
merci d avance a ceux qui me répondront